



DIRECTION
DE LA SANTÉ

PROGRAMME DE MODERNISATION DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES DE POLYNESIE FRANÇAISE 2019-2023

Synthèse

Janvier 2020

Direction de la santé de Polynésie française

Sommaire

1. Les Soins de Santé Primaires en Polynésie française : Historique, contexte et définition.....	3
2. Le programme de modernisation des Soins de Santé Primaires 2019-2023	4
Axe 1 : Les individus, acteurs de leur santé	5
Axe 2 : Leadership des soins de santé primaires	6
Axe 3 : Connaissances et pratiques professionnelles	7
Axe 4 : Règlementations et services supports modernisés	9
Axe 5 : Evaluer le programme des SSP	10
3. Annexes.....	11
Présentation générale du Programme de modernisation des Soins de Santé Primaires de Polynésie française 2019-2023	11
Programme détaillé de modernisation des Soins de Santé Primaires de Polynésie française 2019-2023	12

1. Les Soins de Santé Primaires en Polynésie française : Historique, contexte et définition

Le concept des soins de santé primaires développé par l'Organisation Mondiale de la Santé en 1978, a été mis en application en Polynésie française dès les années 1980 avec succès, sous la forme d'un réseau de structures de santé de proximité offrant des services étendus aux habitants des 76 îles habitées d'un territoire grand comme l'Europe.

Au début des années 1990, la mise en place de la protection sociale généralisée permettant à tous une prise en charge financière des soins en secteur public ou libéral, en complétant le réseau de soins de santé primaires existant, a permis d'atteindre un haut niveau de couverture sanitaire universelle. ¹

Le contexte Polynésien a beaucoup évolué depuis, avec l'apparition de nouveaux et nombreux facteurs influençant l'état de santé des habitants ainsi que le développement d'une offre hospitalière technique de bon niveau. Les soins de santé primaires Polynésien ont progressivement vu leur rôle, leur financement et leur efficacité décroître, situation responsable en partie de l'augmentation inquiétante des pathologies et de l'afflux de patients à l'hôpital.

L'OMS recommande depuis 2008 que les Pays, même développés comme la Polynésie, modernisent leurs soins de santé primaires afin de faire face à la mondialisation et à l'explosion des maladies. Cette recommandation a été relancée avec force lors de la dernière conférence de l'OMS à Astana en septembre 2018.

Consciente des nouveaux enjeux sanitaires, la Polynésie française a entamé de nombreuses démarches et réformes quant à son système de santé, à la suite de l'adoption du Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021.

La première étape de cette démarche réalisée en 2017-2018 a été d'élaborer et de définir les soins de santé primaires de Polynésie française tout en se basant sur l'existant et les recommandations internationales.

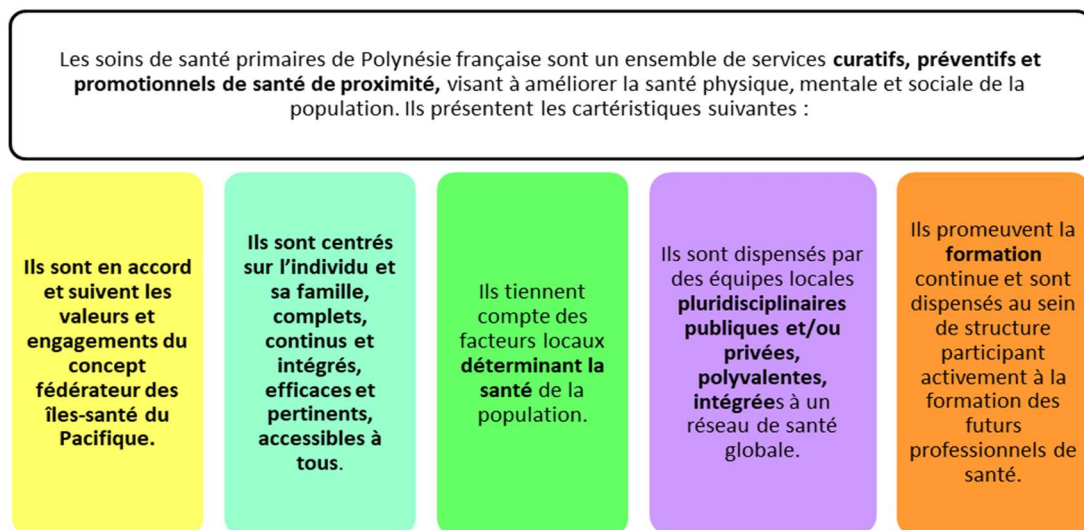


Figure 1 : Définition des soins de santé primaire de Polynésie Française - décembre 2018

La deuxième étape a été de définir des objectifs et des outils adaptés aux soins de santé primaires puis de les tester en 2018. A l'issue de cette phase expérimentale, un programme de modernisation des soins de santé primaires ambitieux sur 5 ans a été élaboré avec l'assistance technique d'une mission d'experts de l'OMS. Ce document présente la synthèse de ce programme.

¹ Pour plus de précisions, se référer au document « Les soins de santé primaires en Polynésie française : Etat des connaissances, Etat des lieux et Orientations stratégiques » de la Direction de la santé (février 2019)

2. Le programme de modernisation des Soins de Santé Primaires 2019-2023

Afin de répondre aux enjeux sanitaires et ainsi améliorer l'état de santé de la population, le gouvernement de la Polynésie française a adopté le nouveau Schéma d'Organisation Sanitaire pour la période 2016-2021. Le programme de Modernisation des Soins de Santé Primaires s'inscrit pleinement dans cette démarche par ses objectifs et sa nature transversale et intersectorielle.

L'OBJECTIF GENERAL du programme de modernisation des soins de santé primaires (SSP) de Polynésie française 2019-2023 est de participer à l'amélioration de l'état de santé de la population de Polynésie française en contribuant au renforcement, selon une approche moderne et adaptée au contexte local, des soins de santé primaires qui sont un ensemble de services curatifs, préventifs et promotionnels de santé :

- centrés sur l'individu et sa famille
- complets, continus et intégrés
- efficaces et pertinents
- accessibles à tous (couverture sanitaire universelle)
- et qui tiennent compte des facteurs locaux déterminant la santé de la population.

Ce programme se base sur **5 AXES STRATEGIQUES** :





Axe 1 : Les individus, acteurs de leur santé

CONSTATS

- Manque de visibilité des actions de promotion de la santé et des efforts fournis en matière de promotion de la santé à l'échelle du Pays
- Approche actuelle de la promotion de la santé en Polynésie tendant à substituer l'institution aux individus et non pas à leur apporter des compétences en santé
- Nécessité de moderniser le système de promotion de la santé en se réappropriant les principes de l'OMS et en tenant compte des évaluations scientifiques effectuées sur des programmes existants
- Nécessité d'adopter une vision élargie, et coordonnée avec l'ensemble des acteurs compétents, de la politique de prévention et de promotion de la santé dans une logique de vision transversale des déterminants de santé
- Nécessité de synergie et de coordination globale des actions menées, dans un souci de cohérence et de mise en commun des ressources
- Manque de données sur les besoins et attentes de la population en matière de santé

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS PHARES

1.1. Développer et favoriser la mise en œuvre des dispositifs territoriaux de promotion de la santé, plaçant l'individu comme acteur de sa santé

- Création du dispositif « Comité local de santé »
- Création d'un label « Oire Ea » (Commune et santé), adapté au contexte local, en partenariat avec l'OMS Pacifique
- Labellisation des écoles primaires et des CJA, mettant en œuvre des actions de promotion de la santé au sein de leur établissement (labels « Ecole en santé » et « CJA en santé »)
- Accompagnement des acteurs locaux à la mise en œuvre de ces dispositifs (assistance technique et méthodologique)

1.2. Evaluer les besoins et les attentes de la population, en matière de santé

- Elaboration et réalisation d'enquêtes standardisées (focus group) auprès de la population dans le cadre du service sanitaire obligatoire des étudiants infirmiers (2ème année) de l'Institut de Formation des Professions de Santé
- Réalisation d'une enquête standardisée qualitative par échantillonnage sur les besoins et les attentes de la population, en collaboration avec l'Institut de la Statistique de Polynésie Française



Bénéfices attendus

- Développement des actions de promotion de la santé au niveau local
- Amélioration de la connaissance des besoins et des attentes de la population, en matière de santé



Axe 2 : Leadership des soins de santé primaires

CONSTATS

- Méconnaissance des SSP par les décideurs politiques et sanitaires
- Système marqué par un hospitalocentrisme, et peu de lien entre le secteur libéral et public
- Leadership assuré par le corps médical, en général des médecins spécialistes hospitaliers, au détriment des professionnels de santé publique
- Manque de connaissance et de prise en compte des déterminants de la santé et de leurs impacts sur la population

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS PHARES

2.1. Sensibiliser et mobiliser les institutions et les décideurs

- Présentation du programme de modernisation des SSP et de ses avancées (Pré-conseil des ministres et Conseil des ministres, CESEC, Commission santé de l'Assemblée de Polynésie française, Conseil d'administration de la CPS, etc.)
- Organisation d'un atelier sur les SSP au congrès des maires (1 atelier par an)

2.2. Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé

- Présentation du programme de modernisation des SSP et de ses avancées aux professionnels de santé (1 fois par an)
- Diffusion d'1 newsletter électronique trimestrielle à destination de l'ensemble des professionnels de la Direction de la santé
- Mise en place de réunions de travail sur le programme SSP avec l'ensemble des cadres de la Direction de la santé
- Création et mobilisation d'un groupe de jeunes médecins, futurs leader d'opinion en SSP, en collaboration avec la CPS, afin de faire émerger des propositions de collaboration et de nouvelles pratiques

2.3. Sensibiliser et mobiliser les acteurs des différents secteurs de la société en lien avec la santé afin de développer le leadership des soins de santé primaires

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication médiatique grand public
- Organisation de 2 événements sur 5 ans regroupant tous les acteurs en lien avec les SSP (2021 et 2023)

2.4. Développer des modèles de collaboration des professionnels de la santé entre les différents niveaux du système et avec le secteur libéral en matière de soins de santé primaires

- Conception du mode d'exercice libéral de soins de santé primaires de demain
 - Création d'un Centre pilote SSP public - libéral sur la côte Est de Tahiti
 - Modélisation des nouveaux modes de rémunération des professions de santé libérales permettant une participation au service public SSP
- Définition des modes de collaboration et les filières de soins entre les structures hospitalières et les sites SSP



Bénéfices attendus

- Amélioration du leadership des SSP et création d'un réseau de leaders d'opinion favorables aux SSP
- Appropriation des SSP par les différents acteurs publics et libéraux
- Collaboration public/libéral pour faire face aux problématiques de ressources humaines en matière de santé et élargir l'offre de soins



Axe 3 : Connaissances et pratiques professionnelles

CONSTATS

- Approche centrée sur l'organe malade et le spécialiste et non pas sur le patient dans sa globalité
- Recommandations internationales de bonnes pratiques médicales basées sur les faits, mal suivies par les médecins avec tendance à la surmédicalisation
- Faible prise en compte par les professionnels de santé des déterminants de la santé de la population malgré leur impact sur l'état de santé

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS PHARES

3.1. Mettre à disposition des professionnels des outils, procédures et protocoles en accord avec les principes SSP

- Création et diffusion de 16 outils SSP (prévisionnel) et d'un recueil des recommandations en SSP

3.2. Proposer des formations continues répondant aux besoins afférents aux soins de santé primaires

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation afférent aux soins de santé primaires
- Continuité et adaptation du contenu du Diplôme universitaire IDE à compétences élargies en SSP insulaire
- Formation continue des Auxiliaires de santé en poste avec une évolution dans l'emploi (Formation de 2 semaines tous les 2 ans)"

3.3. Développer et consolider les compétences en SSP des agents des cellules de promotion de la santé

- Sensibilisation continue et mise à jour des connaissances des agents des cellules de promotion de la santé en poste (axées sur les SSP et leur nouvelles missions afférentes)

3.4. Développer des nouvelles formations initiales répondant aux besoins de modernisation des métiers d'auxiliaire de santé et de la promotion de la santé

- Développement du nouveau métier d'Auxiliaire de santé et de télémédecine (ASP 2.0) et de la formation initiale afférente
 - Elaboration de la fiche métier du nouveau métier d'Auxiliaire de santé et de télémédecine (ASP 2.0), décrivant toutes les missions et tâches de l'ASP 2.0
 - Présentation d'un dossier complet au Ministère de la fonction publique
 - Elaboration du contenu de la formation initiale du métier ASP 2.0
 - Mise en place de la formation à l'IFPS, une fois validé le nouveau métier par le Ministère de la fonction publique"
- Développement du nouveau métier de "technicien de promotion de la santé" (nom provisoire) et de la formation initiale afférente
 - Elaboration de la fiche métier ""technicien de promotion de la santé"" décrivant toutes les missions de ses agents
 - Identification d'un/des métier(s) semblable(s) au ""technicien de promotion de la santé"" dans les cadres d'emplois des statuts de la fonction publique
 - Présentation d'un dossier complet au Ministère de la fonction publique
 - Elaboration du contenu de la formation initiale du métier de ""technicien de promotion de la santé""
 - Mise en place de la formation à l'IFPS, une fois validé le nouveau métier par le Ministère de la fonction publique"

3.5. Accompagner les équipes de la Direction de la Santé à l'obtention du label "Fare Ea", gage de la mise en œuvre des soins de santé primaires, tels que définis en 2018

- Elaboration et promotion du processus de labellisation "Fare Ea"
- Mise à disposition d'une assistance technique et méthodologique aux responsables en charge des équipes de proximité

3.6. Intégrer les structures de proximité de la santé au processus de formation initiale et continue des professionnels de santé

- Procédures administratives pour l'accueil des étudiants et stagiaires en profession de santé de Polynésie au sein des structures de la DS



Bénéfices attendus

- Appropriation et mise en pratique des SSP
- Outils de qualité et adapté au contexte local et augmentation des compétences à travers la formation
- Amélioration de l'accès aux soins et à une large offre de service, diminution des Evasan
- Développement des actions de promotion de la santé au niveau local à travers notamment un appui technique et la pérennité des comités locaux de santé
- Visibilité politique



Axe 4 : Règlements et services supports modernisés

CONSTATS

- Processus administratifs freinant la mise en œuvre des SSP
- Nécessité de modernisation des outils et supports de pratique afin d'assurer les missions des SSP
- Peu de visibilité sur les coûts actuels de fonctionnement des structures de proximité de la Direction de la santé

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS PHARES

4.1. Améliorer l'efficacité des services administratifs du pays, supports du service santé

- Identification des textes et procédures administratives intersectorielles impactant le fonctionnement des SSP (focus sur les textes représentant un frein)
- Elaboration ou modification des textes et procédures, permettant un fonctionnement optimal des SSP modernisés
- Mise en place pour chaque administration partenaire (finances, RH, informatique, équipement, éducation, etc.) d'un processus standardisé de collaboration pérenne

4.2. Définir un modèle d'organisation des soins de santé primaires en Polynésie française

- Définition et mise en œuvre d'un niveau modèle d'organisation de la Direction de la Santé, donnant un leadership aux SSP
- Identification des textes et procédures administratives internes à la Direction de la santé impactant le fonctionnement des SSP (focus sur les textes représentant un frein)
- Elaboration ou modification des textes et procédures, internes à la Direction de la santé, permettant un fonctionnement optimal des SSP modernisés
- Modélisation du futur établissement de SSP de Polynésie

4.3. Définir la gestion, le fonctionnement et le coût d'un Fare Ea (centre de soins de santé primaires)

- Modélisation de l'organisation et la gestion standard d'un Fare Ea
- Modélisation du coût d'un Fare Ea type

4.4. Mettre en place une technologie de l'information adaptée aux soins de santé primaires et assurant un lien entre les organismes de soins de santé primaires et le reste du système de santé

- Actualisation et déploiement de la "fiche synthèse patient " standardisée
- Mise en place des procédures et organisation de la télémédecine à partir de l'expérience des Tuamotu Gambier (Procédures et organisations permettant l'utilisation optimale de la fiche synthèse patient)
- Mise en place la formation continue à distance par procédures de e-learning
- Modélisation du dossier Patient Partagé en SSP



Bénéfices attendus

- Environnement administratif favorable au développement du programme SSP et amélioration du leadership des SSP
- Facilitation de la mise en œuvre et amélioration des SSP (continuité des soins, large gamme de services, développement de la télé expertise, etc.)
- Amélioration de la formation continue
- Maillage territorial



Axe 5 : Evaluer le programme des SSP

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS PHARES

5.1. Mettre en place des instances de suivi et de pilotage du programme

- Création d'un comité de suivi du programme (équipe technique SSP, Directrice de la santé et / ou de son adjointe)
- Création d'un comité de pilotage du programme (comité de suivi et le Ministre ou son représentant)

5.2. Elaborer une méthodologie générale d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du programme

- Création et animation d'un comité scientifique international d'évaluation du programme

5.3. Assurer le suivi du programme

- Elaborer un plan d'action annuel et en assurer le suivi



Bénéfices attendus

- Connaissances de l'impact de la mise en œuvre des SSP
- Expertise en SSP
- Amélioration du leadership

3. Annexes

Présentation générale du Programme de modernisation des Soins de Santé Primaires de Polynésie française 2019-2023

Axe 1 : Les individus, acteurs de leur santé	Axe 2 : Leadership des soins de santé primaires	Axe 3 : Connaissances et pratiques professionnelles	Axe 4 : Règlements et services supports modernisés	Axe 5 : Suivi et Evaluation du programme
1. Placer les individus au cœur des décisions de santé, en tant que participants actifs à leur santé	2. Développer et maintenir des conditions propices à un développement sanitaire axé autour des soins de santé primaires tels que définis en 2018	3. Homogénéiser et développer les connaissances et les pratiques des professionnels en matière de soins de santé primaires, dans une démarche de qualité, de sécurité et d'efficacité du service public	4. Doter les structures de santé de proximité de réglementations et de services supports adaptés à la pratique des soins de santé primaires tels que définis en 2018	5. Evaluer le programme des SSP
1.1. Développer et favoriser la mise en œuvre des dispositifs territoriaux de promotion de la santé, plaçant l'individu comme acteur de sa santé	2.1. Sensibiliser et mobiliser les institutions et les décideurs	3.1. Mettre à disposition des professionnels des outils, procédures et protocoles en accord avec les principes SSP	4.1. Améliorer l'efficacité des services administratifs du pays, supports du service santé	5.1. Mettre en place des instances de suivi et de pilotage du programme
1.2. Evaluer les besoins et les attentes de la population, en matière de santé	2.2. Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé	3.2. Proposer des formations continues répondant aux besoins afférents aux soins de santé primaires	4.2. Définir un modèle d'organisation des soins de santé primaires en Polynésie française	5.2. Elaborer une méthodologie générale d'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du programme
	2.3. Sensibiliser et mobiliser les acteurs des différents secteurs de la société en lien avec la santé afin de développer le leadership des soins de santé primaires	3.3. Développer et consolider les compétences en SSP des agents des cellules de promotion de la santé	4.3. Définir la gestion, le fonctionnement et le coût d'un Fare Ea (centre de soins de santé primaires)	5.3. Evaluer le processus de mise en œuvre du programme
	2.4. Développer des modèles de collaboration des professionnels de la santé entre les différents niveaux du système et avec le secteur libéral en matière de soins de santé primaires	3.4. Développer des nouvelles formations initiales répondant aux besoins de modernisation des métiers d'auxiliaire de santé et de la promotion de la santé	4.4. Mettre en place une technologie de l'information adaptée aux soins de santé primaires et assurant un lien entre les organismes de soins de santé primaires et le reste du système de santé	
		3.5. Accompagner les équipes de la Direction de la Santé à l'obtention du label "Fare Ea", gage de la mise en œuvre des soins de santé primaires, tels que définis en 2018		
		3.6. Intégrer les structures de proximité de la santé au processus de formation initiale et continue des professionnels de santé		

**Programme détaillé de modernisation des Soins de Santé Primaires de
Polynésie française 2019-2023**